

GUIDE

DU BOURISER

GABONAIS

AU MAROC

2020/2021



SMART AFRICA CONSULTING

Votre interlocuteur exclusif au Maroc

Partenaire de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG), Smart Africa Consulting est chargé du suivi et de l'accompagnement des boursiers gabonais au Maroc.

Nous vous assistons dans toutes les étapes de votre séjour d'études au Maroc depuis l'obtention de votre attestation de bourse jusqu'à votre diplomation.

Smart Africa Consulting vous assure un suivi de trois types :

1. Suivi administratif :

- Préparation du voyage après l'accord de bourse par l'ANBG
- Inscription et préparation des dossiers des bourses de coopération auprès de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale.
- Assistance pour enregistrement à l'Ambassade du Gabon au Maroc et obtention de votre carte consulaire.
- Assistance pour la demande de la carte de séjour.

- Assistance pour la signature du contrat de bail.
- Création d'un compte bancaire...

2. Suivi académique :

- Relations avec votre établissement d'accueil.
- Suivi de votre assiduité et vos performances scolaires.
- Programmation d'actions pédagogiques complémentaires (Abonnement gratuit à des plateformes d'apprentissage des langues, ateliers de coaching...).

3. Suivi financier :

Smart Africa Consulting gère la réception des montants des bourses au profit des étudiants boursiers, ainsi que du règlement des frais de scolarité aux établissements d'accueil de ces derniers.





LA MAROC

Terre d'accueil

- **Carte de visite :**

- Superficie : 710.850 km².
- Population : 33.848.242 habitants dont 86.206 étrangers (2014).
- Capitale : Rabat.
- Villes principales : Casablanca, Rabat, Tanger, Fès, Marrakech, Agadir, Meknès, Oujda.
- Fuseau horaire : GMT+1.

- **Climat :**

Le climat dominant au Maroc est méditerranéen, tempéré à l'Ouest et au Nord par l'océan Atlantique. A l'intérieur, le climat est plus continental avec des écarts importants de température. La zone de l'Atlas est humide, l'enneigement y est fréquent. Au Sud le climat est désertique. Généralement, ce climat associe une saison estivale sèche à faibles précipitations et fortes chaleurs et une saison hivernale pluvieuse.

- **Langue :**

L'arabe et l'amazighe sont les langues

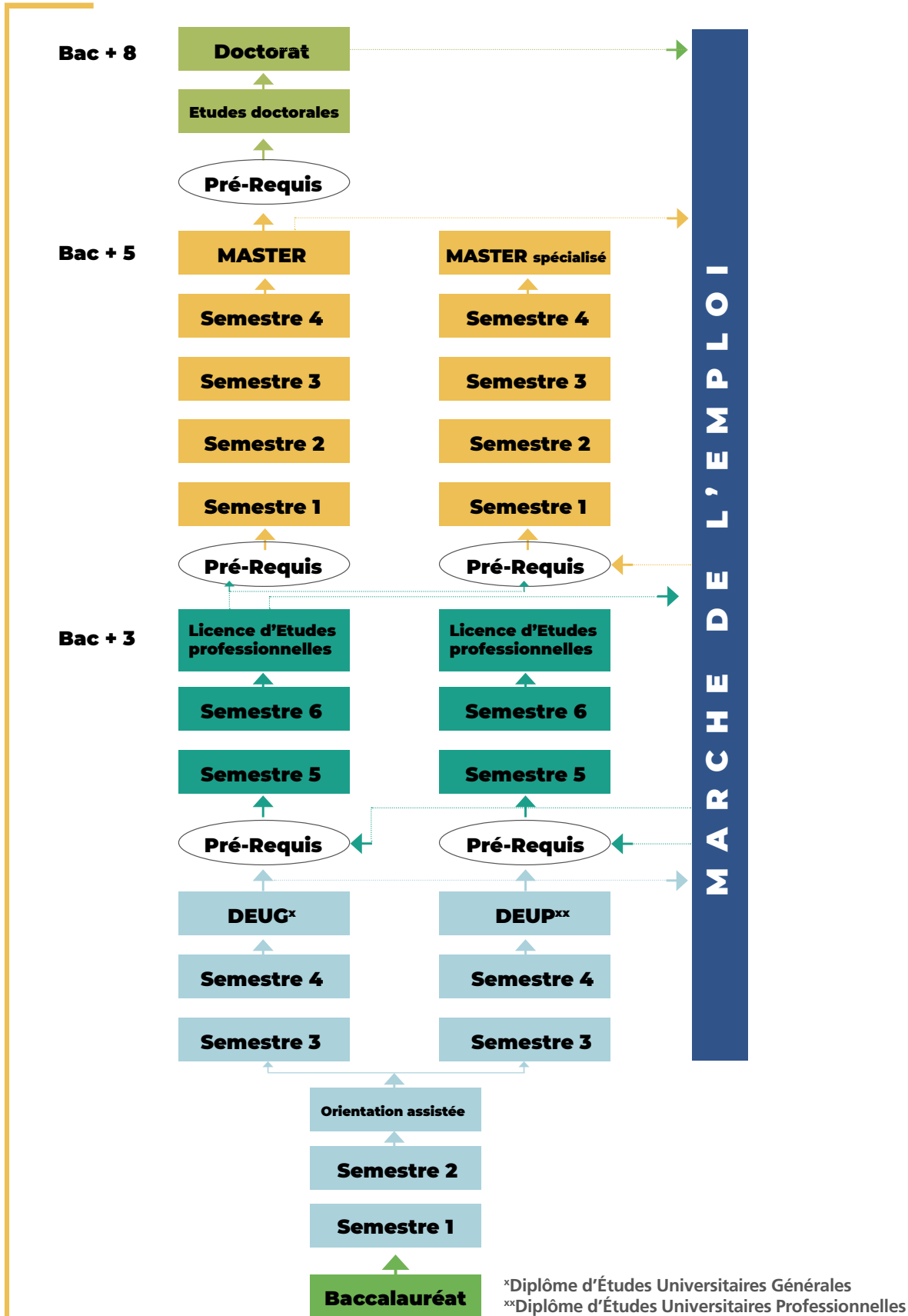
officielles de l'Etat. L'usage du français est largement répandu au Maroc. L'enseignement post-bac (Universités et grandes écoles) est assuré principalement en français.

- **Fêtes nationales :**

- 1er janvier : Jour de l'an.
 - 11 janvier : Anniversaire du manifeste de l'indépendance.
 - 1er mai : Fête du travail.
 - 30 juillet : Fête du trône.
 - 14 août : Anniversaire de la récupération de OuedEddahab.
 - 20 août : Anniversaire de la révolution du Roi et du peuple.
 - 21 août : Fête de la jeunesse.
 - 06 novembre : Anniversaire de la marche verte.
 - 18 novembre : fête de l'indépendance.
- Les fêtes religieuses musulmanes (Nouvel an, Aïd Al Mawlid, Aïd El-Fitr et Aïd el-Kebir) relèvent d'un calendrier lunaire, elles changent de date chaque année.

ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE GLOBALE

Schéma pour les filières de type national



DÉMARCHES À SUIVRE avant l'arrivée au Maroc

- **Enregistrement au niveau de notre bureau d'accueil à Libreville :**

Dès réception de l'accord de bourse de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon, ANBG, vous devez vous présenter au bureau de Smart Africa Consulting, sis Avenue La Cointet (Face à la parisienne) – Libreville, afin de préparer votre voyage.

Tél. 1 : 00241 60 00 02 70

Tél. 2 : 00241 60 03 23 70

Tél. 3 : 00241 60 03 37 70

Tél. 4 : 00241 62 15 94 35

Vous devez être muni des pièces suivantes :

- Copie de l'attestation de bourse.
- Copie de l'attestation d'admission.
- Copie de votre passeport.
- Un acte de naissance.
- Une photo.

- **Communication de votre budget logement :**

Après la confirmation de la réception

de l'attestation de bourse par Smart Africa Consulting, vous devez nous communiquer le budget que vous pouvez consacrer au logement. Cette mesure nous permettra de vous assister dans la recherche du logement optimal en fonction de vos capacités financières.

- **Obtention de l'autorisation d'entrée sur le sol marocain :**

Vu le contexte actuel marqué par la fermeture des frontières, le Maroc exige une autorisation d'entrée sur le territoire national. Smart Africa Consulting constitue pour vous le dossier de demande de cette autorisation qui est constitué des documents suivants :

- Une demande manuscrite adressée à son Excellence l'Ambassadeur du Maroc au Gabon où vous exposez les motivations du voyage au Maroc.
- Une copie du passeport.
- Une copie de la réservation du billet d'avion.
- Une copie de l'attestation d'inscription ou de préinscription.



- Une copie de l'attestation de bourse.
- Une copie de l'attestation de la date de démarrage des cours.
- Une copie de la prise en charge de logement.

Une fois l'autorisation obtenue et la date du voyage connue, vous devez effectuer un test de dépistage du coronavirus et fournir une attestation de test PCR NÉGATIF datant de moins de 48h de la date d'arrivée sur le sol marocain.

N.B : Cette procédure est valable uniquement dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire au Maroc qui prend fin le 10 octobre 2020, mais qui susceptible d'être prolongé.

- **Confirmation de l'arrivée :**

Chaque boursier est tenu d'aviser Smart Africa Consulting au plus tard **48h avant son départ** de son arrivée au Maroc. Le respect de ce délai est impératif pour nous permettre de prendre toutes les dispositions afin de vous assurer les meilleures conditions d'accueil et d'acheminement vers votre lieu d'hébergement.

Pour confirmer votre arrivée, vous devez nous envoyer un mail de confirmation et nous contacter par téléphone ou Whatsapp, les deux démarches sont obligatoires.

- E-mail : sasgabon@smartafrica.ma
- Tél. : 00241 62 15 94 35





ACCUEIL au Maroc

- **Qui va vous accueillir au Maroc ?**

Dès votre arrivée à l'aéroport, vous serez accueilli par les équipes de Smart Africa Student.

- **Comment les reconnaître ?**

Nos agents seront habillés en tee-shirt et casquette portant l'identité de Smart Africa Student avec une pancarte à la main sur laquelle seront inscrits vos nom et prénom.

- **Que faire si personne ne se présente pour vous accueillir ?**

Vous ne devez jamais quitter l'aéroport avant l'arrivée de nos agents, et ce quelle que soit la raison.

- **Comment informer mes parents de mon arrivée ?**

Une carte téléphonique vous sera délivrée à l'arrivée et le numéro correspondant vous sera communiqué après réception de la confirmation d'arrivée. Vous devez donner ce numéro à vos parents pour qu'ils puissent vous joindre et s'assurer que vous êtes bien arrivé.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES à accomplir au Maroc

**Etape 1 : Enregistrement à l'Ambassade
et demande de votre carte consulaire**

**Etape 2 : Authentification des diplômes
à l'Ambassade**

**Etape 3 : Finalisation du dossier d'inscription
et demande d'homologation à l'école ou
à l'université (Etablissement privé)**

**Etape 4 : Demande de prise en charge
à l'Ambassade**

**Etape 5 : Finalisation et dépôt de demande
de votre carte de séjour**

**Etape 6 : Récupération du récépissé
/ Carte de séjour**

**Etape 7 :
Ouverture d'un compte bancaire courant**

N.B : Smart Africa Consulting vous assiste de près dans l'ensemble de ces étapes.

ENREGISTREMENT À L'AMBASSADE du Gabon au Maroc

- **Enregistrement au service consulaire :**

Votre enregistrement aux services consulaires de la République du Gabon au Maroc est obligatoire. Cette procédure passe par trois étapes :

- **Etape 1 : Présentation de votre dossier d'inscription**

Pendant cette première étape, vous devez présenter les pièces suivantes selon votre statut :

- **Pour les bacheliers :**
 - 4 photos d'identité
 - 2 copies de la 1ère page de votre passeport
 - 2 copies de la page du passeport mentionnant la date et le numéro d'entrée au Maroc
 - 2 actes de naissance
 - 2 attestations du Baccalauréat légalisées

au Ministère des affaires étrangères au Gabon

- 2 copies des relevés de notes du baccalauréat
- 2 copies du certificat d'admission au baccalauréat ou diplôme du Bac
- 2 copies de l'attestation de bourse

- **Pour les candidats au cycle de Master :**

- 4 photos d'identité
- 2 copies de 1ère page du passeport
- 2 copies de la page du passeport mentionnant la date et le numéro d'entrée au Maroc
- 2 actes de naissance
- 2 attestations du Baccalauréat légalisées au Ministère de l'enseignement supérieur gabonais
- 2 copies des relevés de notes du baccalauréat
- 2 copies du certificat d'admission au





baccalauréat et du diplôme du baccalauréat

- 2 copies de l'attestation de bourse
- 2 copies de l'ensemble des diplômes obtenus après le bac

N.B : Pour les boursiers de coopération : Lettre d'invitation de l'AMCI

Etape 2 : Complément de dossier

- Attestation d'inscription d'établissement
- Contrat de bail

Etape 3 : Préparation de la carte consulaire

Ensuite, le service culturel vous délivrera :

- L'attestation de prise en charge pour carte de séjour.

- L'authentification de vos diplômes.

Pour obtenir ces documents, vous devez

présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Les diplômes originaux + leurs copies.
- L'attestation du baccalauréat + les relevés des notes + leurs copies.
- L'attestation d'inscription.

N.B :

• Toutes les copies des documents obtenues au Gabon doivent être légalisées au Gabon auprès du Ministère de l'enseignement supérieur gabonais.

- Les opérations d'enregistrement à l'Ambassade du Gabon au Maroc sont payantes (Le tarifier vous sera délivré avant l'entame des procédures).

TOUT SAVOIR SUR la carte consulaire

C'est quoi une carte consulaire ?

C'est le premier document administratif obligatoire et vivement recommandé aux Gabonais résidant dans un pays étranger.

A quoi sert-elle ?

La carte consulaire est importante parce qu'elle permet à l'Ambassade :

1. D'avoir une cartographie quasi-complète de la présence des concitoyens Gabonais.
2. De disposer d'un fichier fiable des ressortissants Gabonais au Maroc.
3. D'assister les compatriotes en cas de difficultés avec les autorités locales.
4. Prouver aux autorités locales que vous êtes placé sous la couverture de l'Ambassade.
5. De vous délivrer les autres documents consulaires.

Qui la délivre ?

Le Service Consulaire de l'Ambassade du Gabon à Rabat.

Qui peut en faire la demande ?

Tout ressortissant Gabonais résidant au Maroc.

Quelle est sa durée de validité ?

3 ans renouvelables à la demande de l'intéressé.

Comment la renouveler et que faire en cas de perte ?

La carte consulaire se renouvelle en saisissant le service consulaire de l'Ambassade du Gabon au Maroc, la même démarche est applicable en cas de perte.

Quel est son coût ?

30 Dirham Marocain (Moins de 3 euros).

Quels sont les pièces demandées pour l'obtenir ?

- Copie du passeport avec visa d'entrée sur le sol marocain.
- Copie légalisée de l'acte de naissance.
- Attestation d'inscription.
- 2 photos d'identité.
- Copie du bac et des autres diplômes.
- Copie du contrat de bail.

N.B : Toutes les pièces sont à fournir en 2 exemplaires.



PROCÉDURE À SUIVRE POUR les bourses de coopération

Dès votre arrivée au Maroc, l'équipe Smart Africa Consulting vous accompagne au guichet unique de l'AMCI (Agence Marocaine de Coopération Internationale), sise à l'Avenue des Forces Armées Royales (F.A.R.) à Hay Riyad à Rabat, pour accomplir les formalités administratives suivantes :

- Compléter son dossier de candidature;
 - S'acquitter des frais du dossier d'inscription, dont le montant varie entre 450 et 900 Dirhams, soit à titre indicatif entre 43 et 85 euros;
 - Accomplir les formalités de souscription à la police d'assurance;
 - Retirer l'autorisation d'inscription;
 - Accomplir, pour l'étudiant bénéficiaire de la bourse de l'AMCI, les formalités relatives à l'octroi de la bourse;
 - Procéder aux formalités d'obtention d'un éventuel logement universitaire.
- Vous devez ensuite :
- Rejoindre votre établissement d'accueil pour accomplir les formalités d'usage

relatives à votre inscription définitive;

- Envoyer/déposer à l'AMCI une copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription délivrée par l'établissement de formation.

N.B :

- La présence au Maroc du candidat retenu vaut acceptation de sa part de la proposition qui lui a été faite.
- L'orientation proposée dans la lettre d'information/convocation étant irrévocable, aucun changement de filière, d'établissement ou de ville n'est possible.
- L'autorisation d'inscription est remise à l'intéressé en personne auprès du guichet unique de l'AMCI. Aucune dérogation à cette règle ne sera acceptée. L'autorisation est considérée comme nulle et non avenue en cas de rature, de rajout ou de dépassement des délais d'inscription impartis.



FORMALITÉS DE SÉJOUR

au Maroc

Important : Les citoyens gabonais sont autorisés à entrer au Maroc sans visa.

Après l'accomplissement des formalités relatives à son inscription, l'étudiant étranger doit se présenter, impérativement, auprès des services compétents de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) ou de la Gendarmerie Royale dans le ressort de laquelle est sise sa résidence, pour procéder aux formalités de l'obtention du titre de séjour au Maroc (la carte d'immatriculation ou le document de circulation, selon le cas) portant la mention « étudiant ».

Le dossier de demande est constitué des documents suivants :

- L'imprimé de demande du titre de séjour, établi par la DGSN, dûment renseigné en double exemplaire ;
- Photocopie des pages du passeport de l'intéressé établissant son identité, le cachet faisant foi de son admission au territoire national et le visa d'entrée pour les étrangers soumis à cette formalité ;
- Un extrait du casier judiciaire à ramener du Gabon datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat médical ;
- Un justificatif de l'inscription pour poursuivre des études au Maroc ;
- Un document justifiant que l'intéressé dispose des moyens d'existence suffisants ;
- Un contrat de bail ou une attestation de propriété ou tout autre document justifiant la résidence effective à une adresse fixe au Maroc ;
- 6 Photos d'identité récentes ;
- Timbre (dont le montant est fixé conformément au Code Général des Impôts) ;

N.B :

- La carte d'immatriculation est remplacée provisoirement par le récépissé de la demande

de délivrance ou de renouvellement du titre de séjour.

- La carte d'immatriculation délivrée à l'étranger poursuivant des études au Maroc porte la mention « étudiant ».

- La carte d'immatriculation sera exigée par l'AMCI à partir du 2ème trimestre de l'arrivée de l'étudiant au Maroc.

- En cas de changement de son lieu de résidence, l'étudiant étranger doit le déclarer aux autorités marocaines compétentes.

- Tout étranger qui réside au Maroc sans être titulaire de la carte d'immatriculation ou de la carte de résidence est puni d'une amende de 5.000 à 30.000 dirhams (468 à 2808 euros) et d'un emprisonnement de un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

- La carte d'immatriculation est renouvelable chaque année.

- L'étudiant étranger dont la carte d'immatriculation ou la carte de résidence est arrivée à expiration doit procéder aux formalités de demande de son renouvellement, et ce dans les délais prescrits par la loi. Dans le cas contraire, et sauf cas de force majeure ou d'excuses reconnues valables, il sera puni d'une amende de 3.000 à 10.000 dirhams (281 à 936 euros) et d'un emprisonnement de un mois à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

- L'étudiant étranger doit quitter le territoire marocain à l'expiration de la durée de sa carte d'immatriculation, à moins qu'il en obtienne le renouvellement ou que lui soit délivrée une carte de résidence.

N.B : Smart Africa Consulting vous assiste dans la procédure de demande et d'obtention de votre carte de séjour.

VIE PRATIQUE au Maroc

1. Santé :

Pour leurs études au Maroc, les boursiers gabonais sont assurés par l'Agence Nationale des Bourses du Gabon. Pour souscrire à une assurance locale, vous devez remplir un formulaire à retirer aux locaux de Smart Africa Consulting (Coordonnées dans la rubrique des adresses utiles) et y joindre les pièces suivantes :

- Récépissé de la demande de délivrance de la carte de séjour.
- 1 Photo d'identité.

2. Logement :

Les étudiants étrangers au Maroc bénéficient de plusieurs formes d'hébergement en fonction de leurs statuts et leurs budgets.

- **La Cité Universitaire Internationale (Pour les étudiants bénéficiaires des bourses de coopération) :**

Relavant de l'AMCI, la Cité Internationale (CUI) est réservée à l'hébergement des

étudiants venus au Maroc dans le cadre de programmes de bourses de coopération. La CUI accueille plus 70 nationalités différentes ce qui en fait un lieu très cosmopolite.

La CUI a prévu toutes les facilités de la vie quotidienne en mettant à la disposition des étudiants un cadre jovial et sécurisé comprenant, entre autres, des centres de soins, dont une infirmerie, un cabinet médical et une clinique dentaire, une salle omnisports, plusieurs terrains de sports collectifs en extérieur, une épicerie, en plus d'abriter en son sein le Centre International de Langues.

Les dossiers de demande d'hébergement à la Cité Universitaire Internationale de Rabat doivent être déposés aux locaux de l'AMCI et doivent comprendre les documents suivants :

- Formulaire de demande d'hébergement à la Cité Universitaire Internationale à télécharger du site web de l'AMCI, dûment rempli ;
- Formulaire d'engagement à se conformer au règlement de la Cité, dûment rempli par le postulant ;





- Photocopie certifiée conforme de l'attestation d'inscription, au titre de l'année concernée, indiquant le niveau d'études ;
- Photocopie du titre de séjour (carte d'immatriculation ou de résidence ou document de circulation pour les mineurs) en cours de validité ;
- Certificat médical délivré par les services de la santé publique attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse, aiguë, psychique ou mentale;
- Trois photos d'identité récentes en couleurs (format 4X6).

Les résidents à la Cité Universitaire Internationale de Rabat doivent s'acquitter des frais d'hébergement dont les montants sont fixés comme suit :

- 50 DH/mois, soit 4.6 euros/mois, pour les étudiants des différents cycles de formation ;
- 200 à 500 DH/mois, soit 18.6 à 37.3 euros, pour les candidats effectuant des missions de recherche ou de stage.

- **Les cités universitaires (Pour les étudiants inscrits dans les établissements publics) :**

Le logement en cité universitaire est réservé aux étudiants inscrits dans un établissement public de l'enseignement supérieur relevant d'une université ou ceux de la formation des cadres mais n'ayant pas d'internat.

La liste, ci-dessous, montre les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités (sans internat) :

- Ecole des Sciences de l'Information ;
- Institut Supérieur du Tourisme ;
- Institut Supérieur de l'Information et de la Communication ;
- Institut Royal de Formation des Cadres et la Jeunesse et des Sports ;
- Institut National des Sciences d'Archéologie et du Patrimoine ;
- Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle ;
- Ecole Nationale d'Architecture ;
- Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile ;
- Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma ;
- Ecole Nationale de Santé Publique ;
- Instituts Supérieurs des Professions



Infirmières et des Techniques de Santé.

Les cités universitaires offrent des chambres de 9m² à 20m², meublées (placards, tables et lits séparés). Les salles de bains et les cuisines sont partagées par les étudiants de chaque étage.

Pour bénéficier du logement, l'étudiant doit déposer sa demande à la cité universitaire dans les délais fixés par l'administration de celle-ci.

Le montant est fixé à 40 DH/mois (3.7 euros/mois), c'est à dire 400 DH (37 euros) pour l'année universitaire (10 mois), l'étudiant doit payer tout le montant au début de l'année.

• **Les résidences universitaires privées :**

Suite à l'évolution impressionnante de la mobilité des étudiants aussi bien marocains (mobilité inter-villes) qu'internationaux, des résidences universitaires privées ont vu le jour dans les grandes villes du Royaume. Ces résidences ont été construites par des organismes à but non lucratif et aussi des fonds privés dans le but d'offrir aux étudiants des logements adaptés à leur besoins.

Les résidences universitaires privées proposent aux étudiants des espaces similaires aux cités universitaires avec des chambres meublées et équipées. Selon les résidences et les budgets, des équipements peuvent être inclus (Douche, TV, connexion internet, interphone...) ainsi que

des services supplémentaires (ménage, sécurité, caméras de surveillance...).

Les prix de location dans ces résidences varient selon les types d'établissements et la configuration des logements, la fourchette varie de 1700 DH/mois, soit 160 euros pour une chambre et peut atteindre jusqu'à 5.000 DH/mois, soit 470 euros pour des studios totalement équipés.

Parmi les résidences étudiantes privées les plus connues, on peut citer :

- « Bayt Al Maârifa » dans les villes de Casablanca, Rabat, El Jadida et Meknès.
- « Dar Talib » à Marrakech.
- « Résidence étudiants Ryad Souissi » à Rabat.
- « Résidence IkamatAttaliba » à Agadir.

N.B : Les places dans les résidences universitaires privées demeurent limitées par rapport aux demandes reçues chaque année. Il vous appartient de déposer votre dossier bien à l'avance pour espérer pouvoir décrocher votre logement.

A noter que les redevances du loyer sont trimestrielles pour les plupart et payables comme suite :

- Première redevance : Avant la remise des clés et est valable pour la période allant du début septembre à fin décembre.

- Deuxième redevance : Avant Le 10 janvier et est valable pour la période allant du début janvier à fin mars.

- Deuxième redevance : Avant Le 10 mars et est valable pour la période allant du début avril à fin juin.

- **La location privée :**

Pour les boursiers qui ne trouvent pas ou ne veulent pas un logement en cité ou en résidence universitaires, il est possible d'opter pour un logement privé dans le cadre d'une location classique. Cette option présente les avantages de la proximité pour ceux qui peuvent s'offrir un logement à proximité de leurs lieux d'études, notamment dans les grandes villes qui connaissent un trafic routier dense prolongeant le temps passés à bord des moyens de transport.

Ceci dit, les logements proposés par des propriétaires privés sont très chers par rapport aux résidences universitaires. Le prix dépend toutefois de plusieurs paramètres : ville, quartier, standing, superficie...

A Casablanca et Rabat par exemple, il faut compter une moyenne de 3000 DH, soit 283 euros pour s'offrir un studio meublé, alors qu'à Fès ou à Agadir, ce prix baisse à 2000 DH (188 euros), voir moins selon les quartiers.

Les appartements sont encore plus chers, mais ils constituent une bonne option pour la colocation. Ainsi, à 4000 DH, soit 376 euros, on peut trouver un appartement à Casablanca qui peut accueillir trois étudiants, ce qui revient à 1350 DH par personne à peu près (127 euros). Le budget ne dépasse pas les 1000 DH (95 euros) par étudiant dans la plupart des autres villes.

A retenir :

Type d logement	Bénéficiaire	Coût
Cité Universitaire Internationale	Titulaires de bourses de coopération	4.6 euros/mois
Cités universitaires	Boursiers inscrits dans les établissements publics	3.7 euros/mois
Résidences étudiantes	Tous types de boursiers	A partir de 150 euros
Locations privées	Tous types de boursiers	A partir de 100 euros selon la forme de location et le type de logement.

N.B : Pour vos recherches de logement, Smart Africa Consulting vous assiste dans toutes les démarches.



3. Transport

Le réseau de transport en commun est composé de plusieurs moyens accessibles aussi bien à l'intérieur du périmètre urbain que pour vos déplacements inter-villes.

Les étudiants bénéficient généralement de réductions qui leur sont réservées en raison de leur pouvoir d'achat limité. Les cartes « étudiants » sont vendues à des prix considérablement moins élevés que les cartes normales.

- **Les bus :**

Les bus constituent le moyen de transport le plus utilisé par les étudiants, en particulier dans les villes qui ne disposent pas encore de tramway. Les bus desservent tous les quartiers universitaires du Maroc.

Le prix du ticket est fixe à 5 DH. Ceci dit, toutes les compagnies de transport urbain proposent des cartes rechargeables comprenant des réductions de prix.

- **Le tramway :**

Mis en service en 2011 à Rabat, et en 2012 à Casablanca, le tramway s'est vite imposé comme le moyen de transport de prédilection des étudiants. Le tram offre en effet plus de confort par rapport aux bus, et il est également quasiment 100% ponctuel en raison de la priorité dont il bénéficie sur les autres moyens de transport.

Commercialisé à 6 DH/le trajet, le ticket du tramway demeure très abordable pour les longues distances. Des cartes spécial « Etudiants » sont proposées par les deux sociétés marocaines de tramway.

- **Exemple d'abonnement : Carte IRTIYAH Talib (Tramway Rabat)**

- **Conditions :**
- Etre inscrit dans un établissement public et privé.
- Age limite : 26 ans.
- Validité : Voyages illimités sur





l'ensemble du réseau Tram durant toute la période de l'abonnement.

- **Propriétés** : Carte magnétique nominative, personnelle et non cessible, qui doit être validée systématiquement dès la montée dans le tramway, même en cas de correspondance.

- **Tarifs** :

PÉRIODE	PRIX (DHS)
Mensuel	150,00 dhs
Trimestriel	420,00 dhs
Semestriel	810,00 dhs
Annuel	1 500,00 dhs

- **Les taxis** :

Au Maroc, les étudiants comme le grand public peuvent accéder aux services de deux

types de taxis :

Petit Taxi : Conçu pour les petits trajets en raison de son coût relativement élevé. Le prix minimal d'une course en petit taxi varie entre 5 et 7.5 DH, selon les villes

Grand Taxi : Il dessert des destinations précises, généralement pour de longues distances, son prix varie entre 4.5 et 6.5 DH selon les trajets. Les voyages sont assurés à bord de grands véhicules contenant six places assises.

- **Les transports inter-villes** :

Pour vos déplacements inter-villes, vous pouvez emprunter selon votre préférence les trains ou les autocars. Le réseau ferroviaire est géré par l'Office National des Chemins de Fer. Pour avoir une idée sur les destinations desservies et les tarifs, vous pouvez consulter le site : www.oncf.ma.

Le transport routier est la deuxième option de déplacement inter-villes. A titre d'exemple, vous pouvez vous informer sur les durées, coûts et points de départ et d'arrivées des voyages routiers au Maroc sur le site de la Compagnie des Transports au Maroc www.ctm.ma.

4. Téléphonie et télécommunications :

Le Maroc compte actuellement trois opérateurs téléphoniques que sont Maroc Télécom, Inwi et Orange. Les 3 compagnies offrent des services de téléphonie, de smsing et d'internet 3G et 4G. Pour bénéficier des ces services, vous avez le choix entre plusieurs formules :

- Des abonnements
- Des forfaits plafonnés
- Des cartes prépayées.

Exemples d'offres proposées par les opérateurs téléphoniques marocains :

- **Forfait sans engagement (INWI) : 109 DH/mois, soit 10 euros/mois**
 - 2 heures de communication
 - 30 Go d'Internet 4G
 - SMS illimités
- **Carte rechargeable (ORANGE) : 50 DH, soit 4.7 euros**
 - 90 minutes de communication vers le national et l'international valable un mois

- **Abonnement (MAROC TELECOM) : 159 DH/mois, soit 15 euros/mois**

- 16 heures de communication vers le national et l'international
- 16 Go d'Internet 4G

5. Alimentation :

Que ça soit dans les universités publiques que privées, des espaces de restauration sont mis à la disposition des étudiants à des prix très abordables, surtout dans les restaurants universitaires publics où le prix est subventionné. Les écoles supérieures et professionnelles privées offrent majoritairement des cafétérias où les étudiants peuvent prendre leurs petits-déjeuners et déjeuners.

En dehors des établissements universitaires, vous pouvez, et selon votre budget, manger dans des restaurants et des snacks qui proposent des repas à bas prix. Pour faire des économies substantielles sur votre budget d'alimentation, on vous conseille toutefois de vous approvisionner des marchés qui se trouvent à proximité de tous les quartiers résidentiels au Maroc et de préparer vos repas.



6. Transactions financières :

La devise officielle du Royaume du Maroc est le Dirham Marocain, sa codification ISO est MAD. Les billets en circulation aujourd'hui sont de 20, 50, 100 et 200 dirhams marocains. Les pièces disponibles sont celles de 1,2,5,10 Dhs et de 5,10,20 et 50 centimes.

Pour vos achats et autres transactions financières, vous pouvez payer aussi bien en espèces qu'à l'aide d'autres moyens de paiement : chèque et carte de paiement notamment.

- Paiement de la bourse :
Après la réception de votre carte de séjour, vous êtes tenu d'ouvrir un compte courant et communiquer l'attestation du RIB (Relevé d'Identité Bancaire) à Smart Africa Consulting. Le cas échéant, Smart Africa Consulting délivre une carte prépayée aux étudiants qui reçoivent leur première bourse.

ADRESSES UTILES

Agence Nationale des Bourses du Gabon

195, Rue Michel NZE MBA, Ouloumi
BP : 3877 – Libreville

Site Web : www.anbg.ma

Ambassade du Gabon au Maroc

72, Avenue Medi Ben Barka, Souissi
BP : 10170 – Rabat

Tél. : 00212 5 37 75 19 50

Site Web : www.ambagabon.ma

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h à 16h

Smart Africa Consulting Maroc (Siège social)

64, angle rue de Normandie et rue
Abou moussa aljazouli Casablanca - Maroc

Tél. 1 : 00212 6 60 75 28 77

Tél. 2 : 00212 6 60 57 00 52

E-mail : contact@smartafrica.ma

Smart Africa Consulting Gabon

Avenue de Cointet (en face de la Parisienne)
Libreville – Gabon

Tél. 1 : 00241 60 00 02 70

Tél. 2 : 00241 60 03 23 70

Tél. 3 : 00241 60 03 37 70

Tél. 4 : 00241 62 15 94 35

E-mail : sasgabon@smartafrica.ma

Agence Marocaine de Coopération Internationale

Avenue des Forces Armées Royales

Hay Riad – Rabat

Tél. : 00212 5 37 57 35 73

Fax : 00212 5 37 57 36 04

Site Web : www.amci.ma

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Boulevard Mohamed Lyazidi, Hassan

BP : 4500 - Rabat

Tél. : 00212 5 37 21 75 01/02/03

Fax : 00212 5 37 21 75 47

Site Web : www.enssup.gov.ma

INFOS PRATIQUES

- Renseignements Téléphoniques :
National : 160 / International : 126 /
Indicatif téléphonique du Maroc : 212
- Police : Tél.: 19
- Gendarmerie Royale: Tél. : 177
- Protection Civile (Pompiers): Tél.: 15
- Centre National Antipoison
27, Avenue Ibn Batouta-Rabat
Tél. : 05.37.77.71.69 / 05.37.68.64.64
www.capm@santé.gov.ma
- Institut National d'Hygiène :
Tél.: 05.37.77.19.30 / 05.37.77.19.02 /
05.37.65.77.21 www.santé.gov.ma
- Institut Pasteur Maroc :
Place Louis Pasteur, 20100 Casablanca
Tél.: 05.22.43.44.70 / 60
www.pasteur.gov.ma
- Direction Générale de la Sûreté
Nationale Rabat: Tél.: 05.37.72.40.11 /
05.37.72.40.16
- Office National des Chemins de Fer :
Centre d'appel: 090.203.040
www.oncf.ma
- Royal Air Maroc: Service information :
090.000.800 www.royalairmaroc.com
- Office National des Aéroports : Centre
d'appel: 081.000.224
www.onda.org.ma



AGENCE NATIONALE DES BOURSES DU GABON



GUIDE

DU BOURISER

GABONAIS

AU MAROC

2020/2021



www.smartafrica.ma

